

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **mardi, 26 juin 2012** à 19 :30 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Réal Beaulieu
			Roger Lapierre
			Pierre Dorval
			Serge Guimond
			Nelson Cloutier

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

130-06-2012

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

2.1 Adoption

3. MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes

4. Période de questions.

5. Levée de la séance

5.1 Résolution

3. MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes

131-06-2012

MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes-2011.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 120 836\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu

Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

4. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

5. Levée de la séance

5.1 Résolution

132-06-2012

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Roger Lapierre que la séance soit levée. Il est 19h35.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière